

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 41	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 2
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 29 octobre 2024

Vote(s) pour : 40
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 4 novembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-11-04-BD-5 :

Subvention à l'association Aménoudji Partenariat Solidarité Togo.

Rapporteur : Monsieur Pascal HUBER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU les articles L. 1115-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,

VU la loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la demande de subvention de l'association Aménoudji du 21 septembre 2024,

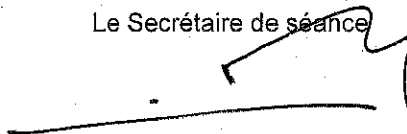
CONSIDERANT la mise en place d'une politique de coopération décentralisée par l'Eurométropole de Metz axée sur l'action internationale partenariale et la promotion de la francophonie,

CONSIDERANT le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à ce projet de coopération décentralisée,

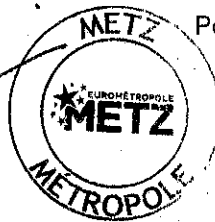
DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Association Aménoudji pour la réalisation de son projet d'assainissement au Togo au titre de l'exercice budgétaire 2024.

Metz, le 5 novembre 2024

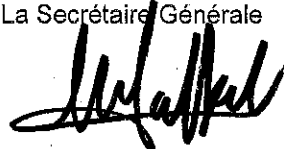
Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte
057-200039865-20241104-2024-11-DB5-DE

Numéro de l'acte : 2024-11-DB5
Date de décision : lundi 4 novembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention à l'association Aménoudji Partenariat Solidarité Togo
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/11/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241104-2024-11-DB5-DE
Document principal : 99_DE-5.pdf

Historique :

05/11/24 17:39	En cours de création	
05/11/24 17:41	En préparation	Catherine DELLES
06/11/24 08:41	Reçu	Catherine DELLES
06/11/24 08:42	En cours de transmission	
06/11/24 08:47	Transmis en Préfecture	
06/11/24 08:54	Accusé de réception reçu	